

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 5 octobre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 octobre 2018 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 AOÛT 2018

Le compte rendu du 9 août 2018 est approuvé à 12 voix pour et 2 abstentions.

II – SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Le Conseil municipal décide, à 13 voix pour et une abstention, de verser une subvention exceptionnelle de 600 € à la Coopérative scolaire de Neuilly le Réal pour couvrir une partie des frais relatifs à l'organisation du voyage de fin d'année scolaire des classes de CM1 et CM2 à Paris.

III – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Mme LEPERON présente la Décision Modificative Budgétaire N°1 préparée par la commission des finances.

Ces modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à un montant de 36 864 € en section de fonctionnement, et à un montant de 0 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modification budgétaire.

IV – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur proposition de Mme la Trésorière Municipale, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non valeur la somme de 460.80 € correspondant à 3 états de créances impayées irrécouvrables.

V – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Compte tenu de l'attribution des travaux de restructuration / extension du restaurant scolaire, il y a lieu de réactualiser la demande de subvention déposée auprès du GAL Territoire de Bourbon – Pays de Moulins-Auvergne dans le cadre du programme européen LEADER. A l'unanimité, le Conseil municipal valide le nouveau plan de financement présenté équilibré pour un montant de 116 728.37 €, dont 73 382.70 € pour la demande de subvention LEADER.

VI – DEMANDE D'ALIÉNATION DU PATRIMOINE DE MOULINS HABITAT

A 13 voix pour et une abstention, le Conseil municipal donne un avis favorable à la cession du patrimoine de Moulins Habitat et au maintien de la garantie lors du transfert des emprunts contractés à la société EVOLEA.

VII – DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE NEUILLY LE RÉAL PARMIS LES COMMUNES SINISTRÉES AU TITRE DE LA SÉCHERESSE 2018

Compte tenu des conséquences de la sécheresse subie par la profession agricole depuis le mois de juin 2018 et des dégâts qu'elle a pu causer sur des bâtiments publics et privés, maisons d'habitation et infrastructures routières, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter de Mme la Préfète la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour sécheresse pour l'année 2018 et ce sur tout le territoire de la commune de Neuilly le Réal ;

- de solliciter de Madame la Préfète la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse pour l'année 2018 et ce sur tout le territoire de la commune de Neuilly le Réal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire auxdites reconnaissances.

VIII – DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HENRI BARON

Le Conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, accorde la gratuité exceptionnelle de la salle Henri Baron à l'association Neuilly Gym le 16 mars 2019 pour l'organisation de festivités à l'occasion du 20^e anniversaire de l'association.

IX – PROJET DE CARRIÈRE

M. le Maire rappelle le contexte du projet d'ouverture d'une carrière dans la commune au lieu-dit Curon, qui permettrait l'exploitation de cette carrière pour fournir les matériaux nécessaires aux travaux d'aménagement de la RCEA.

Une révision du Plan Local d'Urbanisme a été demandée dans le but de pouvoir permettre l'exploitation d'une carrière au moment des travaux, dans une zone qui actuellement ne l'autorise pas.

M. le Maire expose les conclusions formulées par les services de la Préfecture et la DREAL aux interrogations soulevées relatives aux conséquences qu'engendrerait l'autorisation d'exploiter une telle carrière. Considérant qu'aux vues de ces éléments, il n'y a aucune urgence à créer les conditions favorables à l'autorisation d'ouverture d'une carrière à Curon, le Conseil municipal décide de s'opposer à toute demande de révision du PLU visant à faciliter l'exploitation d'une carrière dans notre commune, sauf dans le cas où les besoins en matériaux s'avéraient nécessaires à la bonne réalisation des travaux de la RCEA.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de restauration de l'église Saint-Julien

M. le Maire annonce qu'une étude de faisabilité de la mise en valeur de l'église Saint-Julien a été menée, à l'initiative de M. DE CHACATON et de la Paroisse. Des devis ont été demandés auprès d'entreprises pour la restauration des peintures du chœur de l'église avec nettoyage des murs, des toiles et reprise des fissures, et pour la réfection complète de l'éclairage de l'église.

Des financements pourront être sollicités auprès du Département, de la Région, de la Fondation du Patrimoine et de la Paroisse Saint-Pierre - Saint-Paul de Moulins.

Mme DE CHACATON ajoute que ce projet s'inscrirait aussi pleinement dans le cadre de la labellisation "Pays d'Art et d'Histoire" prônée par Moulins Communauté.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal donne son accord de principe pour que la commission des travaux étudie plus particulièrement les travaux nécessaires à la restauration de l'intérieur de cette église. Un plan de financement définitif de cette opération sera proposé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Réunion avec les associations

M. GALLAUD fait le bilan de la réunion du 1^{er} octobre où une grande partie des associations neuillysoises se sont rencontrées à l'initiative de M. le Maire et de M. GALLAUD, pour que celles-ci puissent mieux communiquer et collaborer entre elles. Il y a notamment été décidé qu'une rencontre ou une manifestation sera organisée conjointement par toutes les associations le samedi 21 septembre 2019. Les coordonnées de l'ensemble des associations a également été envoyé par courriel à chacune d'entre elles afin qu'elles puissent se communiquer les dates de leurs activités.

Feux de déchets

Mme MARTIN relaie des signalements d'usagers indiquant qu'une entreprise neuillysoise a à plusieurs reprises fait brûler des déchets dégageant une épaisse fumée. M. le Maire indique que des plaintes ont été déposées auprès de la Gendarmerie à ce sujet, celle-ci ayant averti l'entreprise, qui s'expose désormais à des poursuites si de tels faits devaient se réitérer.

Boulangerie

M. ROUYER et M. GILLES demandent si de nouvelles informations peuvent être communiquées quant à la mise en vente de la boulangerie. M. le Maire annonce que suite au soucis de santé du boulanger, le commerce restera fermé au moins les trois premières semaines d'octobre. Il rappelle que le fonds de

commerce est mis en vente par M. LE MEVEL. Le boulanger a indiqué qu'une offre de rachat lui a été faite et qu'il l'a refusée.

M. le Maire annonce de nouveau, avec l'appui du Conseil municipal, que si aucun accord n'était trouvé pour la vente du fonds de commerce, la municipalité recherche des solutions extérieures pour que ce commerce essentiel soit maintenu à Neuilly le Réal au cas où la vente ne se réaliserait pas.

Vie scolaire

M. BLANCHARD demande si les dates des prochains conseils des écoles maternelle et primaire sont connues. M. le Maire lui répond que les directeurs n'ont pas encore communiqué d'information à ce sujet.

M. le Maire ajoute que suite à l'Assemblée générale de l'Amicale des écoles, il a décidé qu'une réunion serait organisée entre les enseignants et les membres de cette association pour instaurer plus de dialogue et de communication entre eux, notamment dans l'organisation des manifestations.

M. BLANCHARD demande si une rentrée en toute petite section est prévue en janvier 2019. M. le Maire lui répond que M. VIVIER, directeur de l'école maternelle, est favorable à cela et qu'il étudie la mise en place d'une rentrée à partir de janvier 2019 pour les enfants nés en 2016 qui souhaiteraient intégrer l'école maternelle.

Cendriers au stade

M. CHABERT, par le biais de Mme DE CHACATON, relaie la demande d'administrés qui souhaiteraient qu'au moins deux cendriers soient installés au stade Hubert Turaud. M. le Maire indique qu'un cendrier y avait été posé mais a été arraché. Il est suggéré qu'un simple pot en pierre ou en béton rempli de sable, faisant office de cendrier, soit mis en place à un ou plusieurs endroits du stade Hubert Turaud.

Centre Social de Jaligny/Neuilly

Mme DE CHACATON annonce qu'une nouvelle directrice a été recrutée au Centre social et rural de Jaligny/Neuilly, pour pallier le futur départ en retraite de Mme MARC.

Panneau stop

Mme DE CHACATON demande si un panneau STOP pourrait être mis en place à l'intersection de la rue des Écoles et de la place du Champ de Foire. M. le Maire répond que la règle de la priorité à droite s'impose à cette intersection pour les automobilistes venant de la station d'épuration en direction du champ de Foire.

Compte rendu réunion du SDE 03

M. PRONCHERY dresse un rapide compte-rendu de la réunion du SDE 03 ayant eu lieu le 28 septembre 2018. Il informe notamment que :

- TOTAL ENERGIE GAZ n'ayant pas satisfait aux demandes du SDE, de nouveaux appels d'offre ont été lancés pour la fourniture d'électricité. Selon les puissances souscrites et les utilisations, les nouveaux fournisseurs seront à partir du 1^{er} janvier 2019 DIRECT ENERGIE et EDF.

- Une augmentation de 12% du prix de l'électricité est à prévoir en raison des taxes, le Kwh restant au même tarif.

- Une réécriture du statut et du règlement intérieur du syndicat sera nécessaire pour être en concordance avec ses nouvelles compétences, les modifications des communautés de communes et leur représentation au sein du SDE, et les rattachements des villes de Moulins, Montluçon et Vichy qui devrait être effectif en 2019.

- De nombreux projets de production de gaz par les agriculteurs sont en cours ou à l'étude ; cela représenterait un potentiel important dans le département.

- Certaines communes demandent l'installation de bornes électriques supplémentaires. Il rappelle que le SDE participe à hauteur de 800 € pour l'implantation, le coût de prise en charge du fonctionnement restant à la charge de la commune.

- L'utilisation des bornes de recharge de véhicules électriques sera payante à compter du 1^{er} janvier 2019, pour un abonnement au coût de 14 €.

Travaux en cours

M. PRONCHERY présente les divers travaux réalisés ces dernières semaines ou qui seront effectués prochainement :

Des avaloirs seront réalisés route de Moulins en collaboration avec Moulins Communauté.

Le chantier de restructuration du restaurant scolaire devrait démarrer lundi 8 octobre par le gros œuvre.

Le broyage des voies communales sera réalisé par l'entreprise Agri TP Services à partir de la fin octobre.

Les travaux de voirie attribués à l'entreprise COLAS devrait démarrer lundi 8 octobre, par le secteur du chemin des Maréchaux, tout comme les travaux d'aménagement de la route de Gouise réalisés par l'entreprise BOUHET.

Le projet de création de WC accessibles au cimetière a été abandonné en raison d'un coût trop élevé.

Le parquet de l'accueil a été rénové à l'accueil périscolaire et un panneau de protection décoratif y a été installé. La salle de classe des CE2 a été entièrement rénovée par l'équipe technique.

L'évolution de ces travaux en cours sera suivie régulièrement par la commission des travaux.

Chiens bruyants

M. GILLES signale de nouveau que des administrés résidant rue des Maçons se plaignent toujours d'abolements ou hurlements récurrents de la part des chiens de leurs voisins. M. le Maire lui répond que malgré la médiation entreprise avec les propriétaires de ces animaux, les nuisances n'ont pas cessé et que des plaintes ont été déposées auprès de la Gendarmerie.

Relais Assistants Maternels

M. le Maire indique qu'une future collaboration avec le RAM de Chevagnes est envisagée, plusieurs communes de l'ancien canton de Chevagnes ayant donné leur accord de principe pour le maintien d'un RAM sur leur territoire. Une réunion sera prochainement organisée sous l'impulsion de la CAF pour définir les modalités et conditions d'une éventuelle future mutualisation de poste entre le RAM de Chevagnes et celui de l'ancien canton de Neuilly.

Commémoration

M. le Maire annonce le programme de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre. Celle-ci aura lieu samedi 10 novembre 2018 à partir de 14h15. Une exposition d'objets d'époques, de photographies, de fiches individuelles de soldats, ainsi que diverses conférences, animations et projections de films auront lieu tout au long de la semaine suivante.

Des affiches et flyers détaillant le programme complet de toutes ces manifestations seront prochainement élaborés par la commission communication.

Le 15 octobre 2018

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

